

PROVINCE DE QUÉBEC41^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 10 JUIN 2016**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 10 juin 2016*

Aujourd'hui, à vingt heures trente minutes, il a plu à l'honorable Administratrice du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 100 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement les services de transport par taxi

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par l'honorable Administratrice du Québec.